

101.0 - SM/ga

le 1er juillet 1987

Compte rendu de l'entretien accordé le 25 juin 1987  
 au Secrétaire d'Etat Franz Blankart par le Secrétaire d'Etat  
 aux Affaires européennes et à l'Agriculture Paul de Keersmaeker\*

1. Accueillant M. Blankart (ci-après B.) avec un léger retard sur l'horaire prévu (imputable à un emploi du temps extrêmement chargé - préparation du Sommet européen de Bruxelles, coïncidant avec l'expiration du mandat présidentiel belge), M. de Keersmaeker (ci-après K.) se montre un hôte courtois et un interlocuteur attentif. B. souligne le prix attaché à cette visite de courtoisie et fait part à K. de la haute appréciation du gouvernement suisse pour le travail accompli par la présidence belge.
2. Abordant aussitôt le premier des deux thèmes retenus pour cet entretien (réalisation du marché intérieur), B. rappelle qu'il s'agit de préserver à tout prix le grand système de libre-échange mis sur pied en 1973, c'est-à-dire de maintenir la volonté politique dont ce système est issu. Personne ne peut avoir un véritable intérêt à un rétrécissement des marchés. B. tient donc à remercier la présidence belge pour chaque pas fait en direction d'un meilleur parallélisme entre les efforts intracommunautaires et le développement des relations entre pays de l'AELE et la CE.

Pour sa part, la Suisse intensifie actuellement les efforts visant à éviter la création de nouvelles entraves d'ordre juridique lorsqu'elles sont évitables. Il est prévu d'introduire un chapitre dans les messages aux Chambres qui fait état de la législation européenne existante ou en préparation dans le domaine concerné par le message.

B. conclut cette première partie de son exposé en soulignant que la Suisse regarde l'horizon 1992 avec passablement de sérénité et de sympathie. La construction d'une Communauté forte, donc crédible, répond à son propre intérêt, et la nouvelle dynamique que celle-ci

---

\*auquel participaient: du côté belge, le Secrétaire d'Etat P. de Keersmaeker, M. Walter Lion (membre de la Représentation permanente belge auprès des Communautés européennes) et M. Leo d'Aes (Conseiller de M. de Keersmaeker pour les affaires européennes et le marché intérieur; du côté suisse, le Secrétaire d'Etat F. Blankart, l'Ambassadeur B. de Tschärner, le Ministre J. Kellenberger et Mme S. Matteucci.



- 2 -

vient de prendre est des plus bienvenues. La Suisse a l'intention d'intensifier encore ses relations avec la Communauté.

Par ailleurs, étant donné le prix attaché à la stabilité et au bon fonctionnement des marchés agricoles, B. souhaiterait savoir comment K. voit l'évolution de la politique agricole commune (second des deux thèmes déjà mentionnés).

3. Remerciant à son tour B. d'une visite qui vient à point, au terme des deux présidences assumées respectivement au cours des mois précédents par la Belgique et par la Suisse, K. fait d'emblée ressortir l'intérêt commun des pays de la CEE et ceux de l'AELE à des relations dépassant la pure démarche commerciale et économique. Il faut toutefois compter avec la fragilité de la Communauté. Seule une démarche évolutive est praticable: il s'agit de se suivre, de se concerter, de concrétiser certains pas en avant et d'en étendre les bénéfices aux deux zones.

En ce qui concerne la PAC, la Communauté est engagée sur une voie très difficile mais qui doit être suivie. Il faut savoir que des efforts (souvent mal compris) ont déjà été entrepris pour améliorer la situation, et que des épargnes considérables ont ainsi été réalisées. D'une manière générale, la Communauté connaît des difficultés que K. ne peut pas cacher: disparités Nord/Sud; difficultés budgétaires - dues à des éléments en bonne partie étrangers à la problématique agricole (facteurs monétaires); débat sur le développement agricole opposant trois écoles de pensée et troublant le processus de transformation de la PAC. Il existe dans ce domaine un blocage momentané qui doit être surmonté. La grande majorité des Etats membres réalise d'ailleurs qu'en cas d'échec de cette transformation, les dégâts l'emporteront à moyen et à long terme sur les bénéfices immédiats.

Il est évidemment dans l'intérêt des pays de l'AELE que la CEE parvienne à mettre de l'ordre dans la PAC, mais ceci doit se faire dans des conditions ne troublant pas la stabilité interne de la Communauté. Cet intérêt commun commande aux deux zones de se suivre et appelle un maximum de coordination dans toutes les instances qui sont en mesure d'agir de façon constructive sur ce plan (par exemple OCDE et GATT). Les problèmes posés sont toutefois difficiles. Il faut prendre le temps de les décortiquer car toute simplification serait contreproductive.

./.

- 3 -

K. exprime, pour terminer, l'espoir que les démarches accomplies ensemble aboutissent à une relance du commerce mondial qu'il s'agit de faire sortir de son marasme actuel. Aucune illusion n'est toutefois permise: ce sera une entreprise difficile.

4. Revenant sur ces derniers points, B. convient que le problème principal est celui des surplus agricoles. L'approche du Secrétariat de l'OCDE (réduire les subventions pour réduire les excédents) est un peu simpliste en effet. La démarche suisse consiste d'ailleurs à essayer de limiter directement la production agricole (à la fois au niveau du volume et à celui des superficies cultivées). Mais l'on n'en est qu'au début, et la Suisse suit de très près les solutions élaborées par la CEE. On doit espérer que, dans le cadre de l'Uruguay Round, des possibilités soient trouvées de réaliser un meilleur accès aux marchés, en respectant la spécificité de production inévitable de chaque pays.

Ce concept de transparence, relève enfin K., est très proche de la manière de voir de la Communauté.



S. Matteucci